

TABLE DES CODES DE NATURE DE PROCÉDURE			
N°	Ancienne dénomination	Propositions de regroupement	Commentaires
<b>I. JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES ET TRIBUNAL DES CONFLITS</b>			
<b>11</b>	<i>Conseil d'État</i>		
111	affaires au fond	111 - Affaires au fond	
112	sursis à exécution		
113	référés		
114	saisine pour avis		
<b>12</b>	<i>Cour administrative d'appel et tribunal administratif</i>		
12A	référé fiscal	12 A - Référés et procédures spéciales de suspension	
12B	référé suspension, référé liberté, référé conservatoire		
12C	autres référés et procédures spéciales de suspension		
121	affaires au fond	121 - Cour administrative d'appel, tribunal administratif et autres juridictions administratives	
129	difficulté d'exécution d'une décision		
12E	contentieux du droit au logement		
12H	saisine du juge aux fins d'homologation d'un accord à l'issue d'une médiation à l'initiative des parties		
12J	contentieux des étrangers sauf recours indemnitaires et référés	12 J - Contentieux des personnes étrangères sauf recours indemnitaires et référés	
<b>14</b>	<i>Tribunal des conflits</i>		
141	Toutes procédures	141 - Toutes procédures	
<b>16</b>	<i>Cour nationale du droit d'asile</i>		
161	toutes procédure devant la Cour nationale du droit d'asile	161 - Toutes procédures	
<b>19</b>	<i>Autres juridictions administratives</i>		
191	toutes procédures	191 - Toutes procédures	

<b>II. JURIDICTIONS JUDICIAIRES AFFAIRES CIVILES</b>			
<b>21</b>	<i>Cour de cassation</i>		
211	cassation - chambre civile, commerciale et sociale	211 - Cassation - chambre civile, commerciale et sociale	
212	saisine pour avis de la Cour de cassation		
213	Assistance ou représentation du requérant devant la cour de réexamen en matière civile	213 - Procédure de réexamen en matière civile	
<b>22</b>	<i>Cour d'appel</i>		
221	appel et recours avec représentation obligatoire	221 - Appel et recours avec et sans représentation obligatoire	
223	appel et recours sans représentation obligatoire		
222	appel avec référé avec représentation obligatoire	222 - Appel avec référé ou recours devant le premier président statuant en procédure accélérée	
224	appel avec référé sans représentation obligatoire		
225	recours devant le premier président statuant en la forme des référés		
<b>23 - 25 - 29</b>	<i>Tribunal de Grande instance - Tribunal d'instance - Autres procédures</i>		
231	contentieux général (autre que divorces) et/ou procédures collectives	231 - Instance au fond devant le tribunal judiciaire avec représentation obligatoire et devant le tribunal de commerce	
271	contentieux général et/ou procédures collectives (Tcom)		
299	appel devant la Cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail		
25A	surendettement		

251	contentieux général (hors baux d'habitation)	251 - Instance au fond devant le tribunal judiciaire sans représentation obligatoire et devant les autres juridictions (y compris le juge de l'exécution)
23E	contentieux de la sécurité sociale et de l'admission à l'aide sociale	
291	contentieux général devant d'autres juridictions	
25B	rétablissement personnel	
297	demande de réparation d'une détention provisoire devant le premier président de la Cour d'appel	298 - Demande de réparation d'une détention provisoire recours devant la commission nationale de réparation ou le premier président de la Cour d'appel
298	demande de réparation d'une détention provisoire recours devant la commission nationale de réparation	
253	référés (hors baux d'habitation)	233 - Référés (hors baux d'habitation)
233	référés	
273	référés (Tcom)	
292	référés devant d'autres juridictions	
234	requêtes	234 - Requêtes et matières gracieuses
232	affaires gracieuses (autres au divorces)	
252	matière gracieuse	
293	requêtes devant d'autres juridictions	
274	requetes (TCom)	
272	matière gracieuse (Tcom)	
254	requêtes	
256	baux d'habitation (instances au fond)	256 - Baux d'habitation (instances au fond)
257	baux d'habitation (référés)	257 - Baux d'habitation (référés)
238	difficultés d'exécution devant le juge de l'exécution	250 - Exécutions (JEX, difficultés d'exécutions devant le juge)
250	JEX	
258	difficultés d'exécution devant le juge de l'exécution	
230	juge de l'exécution (JEX)	
296	exécution d'une décision (recours à un officier public ou ministériel pour l'exécution d'un titre exécutoire)	
23D	divorces (autre que divorce par consentement mutuel)	23 D - Divorces
239	JAF juge unique	239 - JAF
237	procédures après divorce (JAF)	
255	incapacités (juge des tutelles)	255 - Protection juridique des personnes majeures et tutelles des personnes mineures
23C	incapacités mineurs	
29B	procédure de mainlevée et de contrôle des mesures de soins psychiatriques devant le juge des libertés et de la détention	29 B - Procédure judiciaire de mainlevée et de contrôle des mesures de soins psychiatriques (en première instance et en appel)
29C	appels des décisions du juge des libertés et de la détention portant sur la mainlevée et le contrôle des mesures de soins psychiatriques devant le premier président de la Cour d'appel	
241	assistance éducative	241 - Assistance éducative (JE)
294	audition de l'enfant en justice	294 - Audition de l'enfant en justice
<b>26</b>	<i>Conseil de Prud'hommes</i>	
261	contentieux général	261 - Conseil de Prud'hommes hors référés
262	contentieux général avec départage	
263	référés	263 - Conseil de Prud'hommes avec référés
264	référés avec départage	

#### IV. CONDITIONS D'ENTREE ET DE SEJOUR DES ETRANGERS

412	commission d'expulsion des étrangers	412 - Commission de séjour et d'expulsion des étrangers
413	commission de séjours des étrangers	
414	prolongation du maintien en zone d'attente devant le juge des libertés et de la détention	

415	contestation de la décision de placement en rétention ou prolongation de la rétention dans les locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire devant le juge des libertés et de la détention	414 - Prolongations du maintien en zone d'attente ou de la rétention dans les locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire et contestation de la décision de placement en rétention (JLD)	
-----	--	---	--

**V. Divorce par consentement mutuel par acte sous signature privée contresigné par avocats, déposé au rang des minutes d'un notaire ou transaction ou procédure participative avant l'introduction de l'instance**

512	transaction dans un litige relevant de la compétence de la Cour administrative d'appel ou du tribunal administratif	500 - Transaction ou procédure participative avant introduction de l'instance devant une juridiction administrative	création d'un nouveau code (500)
513	transaction dans un litige relevant de la compétence d'une autre juridiction administrative (sauf Conseil d'Etat)		
522	transaction dans un litige relevant de la compétence de la Cour d'appel	501 - Transaction ou procédure participative avant introduction de l'instance devant une juridiction civile	création d'un nouveau code (501)
523	transaction dans un litige relevant de la compétence du tribunal de grande instance		
524	transaction dans un litige relatif aux baux d'habitation		
525	transaction dans un litige relevant de la compétence du tribunal d'instance (hors baux d'habitation) ou de la juridiction de proximité		
526	transaction dans un litige relevant de la compétence du Conseil des prud'hommes		
527	transaction dans un litige relevant de la compétence du tribunal de commerce		
52A	transaction dans un litige relevant du contentieux de la sécurité sociale et de l'admission à l'aide sociale		
529	transaction dans un litige relevant de la compétence d'une autre juridiction civile		
530	procédure participative dans un litige relevant du juge de l'exécution, instance au fond		
531	procédure participative concernant le contentieux général devant le tribunal de grande instance (autres que divorce) et/ou procédures collectives.		
532	procédure participative en vue de rechercher une solution transactionnelle en matière de divorce ou de séparation de corps		
533	procédure participative dans un litige relatif aux baux d'habitation (instances au fond)		
534	procédure participative concernant le contentieux général devant le tribunal de commerce (et/ou procédures collectives)		
53B	procédure participative dans un litige relevant du contentieux de la sécurité sociale et de l'admission à l'aide sociale		
536	divorce par consentement mutuel par acte sous signature privée contresigné par avocats, déposé au rang des minutes d'un notaire		

**VI. Juridictions administratives après échec de la transaction (sauf Conseil d'Etat)**

62	<i>Cour administrative d'appel et tribunal administratif</i>		
621	affaires au fond		
629	difficulté d'exécution d'une décision		
62A	référé fiscal		

62B	référé suspension, référé liberté, référé conservatoire	<b>600</b> - Juridictions administratives après échec de la transaction	création d'un nouveau code (600)
62C	autres référés et procédures spéciales de suspension		
<b>63</b>	<i>Autres juridictions administratives sauf le Conseil d'Etat</i>		
631	transaction dans un litige relevant de la compétence de la Cour administrative d'appel ou du tribunal administratif		

**VII. Juridictions civiles après non aboutissement du divorce par consentement mutuel par acte sous signature privée contresigné par avocats, déposé au rang des minutes d'un notaire ou après échec transaction ou procédure participative**

<b>72</b>	<i>Cour d'appel</i>	<b>700</b> - Juridictions civiles après échec de la transaction ou de la procédure participative	création d'un nouveau code (700)
721	appel et recours avec représentation obligatoire après échec transaction		
722	appel avec référé avec représentation obligatoire après échec transaction		
723	appel et recours sans représentation obligatoire après échec transaction		
724	appel avec référé sans représentation obligatoire après échec transaction		
<b>73</b>	<i>Tribunal de grande instance</i>		
731	contentieux général et/ou procédures collectives après échec transaction		
733	référés après échec transaction		
738	difficultés d'exécution devant le juge de l'exécution après échec transaction		
739	contentieux général devant le tribunal de grande instance (autres que divorce) et/ou procédures collectives après échec d'une procédure participative		
73A	divorce ou séparation de corps après une procédure participative en vue de parvenir à une solution transactionnelle.		
73B	difficultés d'exécution devant le juge de l'exécution après échec d'une procédure participative		
73D	contentieux de la sécurité sociale et de l'admission à l'aide sociale après échec transaction		
73E	contentieux de la sécurité sociale et de l'admission à l'aide sociale après échec procédure participative		
<b>75</b>	<i>Tribunal d'instance</i>		
751	contentieux général ou JEX (hors baux d'habitation) après échec transaction		
753	référés (hors baux d'habitation) après échec transaction		
756	baux d'habitation (instances au fond) après échec transaction		
757	baux d'habitation (référés) après échec transaction		
75A	contentieux général (hors baux d'habitation) après échec procédure participative		
75B	baux d'habitation (instances au fond) après échec procédure participative		
75C	JEX après échec procédure participative		
75D	surendettement après échec procédure participative		
75E	rétablissement personnel après échec procédure participative		
<b>76</b>	<i>Conseil de prud'hommes</i>		
761	contentieux général après échec transaction		

762	contentieux général avec départage après échec transaction		
763	référé après échec transaction		
764	référé avec départage après échec transaction		
<b>77</b>	<i>Tribunal de commerce</i>		
771	contentieux général et/ou procédures collectives après échec transaction		
773	référé après échec transaction		
774	contentieux général et/ou procédures collectives après échec procédure participative		
<b>79</b>	<i>Autres procédures</i>		
791	contentieux général devant d'autres juridictions après échec transaction		
792	référé devant d'autres juridictions après échec transaction		
795	juge de l'exécution, instance au fond après échec transaction		
796	exécution d'une décision (recours à un officier public ou ministériel pour l'exécution d'un titre exécutoire) après échec transaction		
797	Juge de l'exécution, instance au fond après échec de la procédure participative		
73C	divorce par consentement mutuel judiciaire après non aboutissement du divorce par consentement mutuel par acte sous signature privée contresigné par avocats, déposé au rang des minutes d'un notaire	73 C - Divorce par consentement mutuel judiciaire après non aboutissement du divorce par consentement mutuel par acte sous signature privée contresigné par avocats	

<b>VIII. Alternatives aux poursuites, composition pénale, audition libre</b>			
<b>81</b>	<i>Alternatives aux poursuites</i>		
811	médiation pénale		
812	réparation mineur (article 12-1 de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante)	811 - Alternatives aux poursuites, médiation pénale et composition pénale	
<b>82</b>	<i>Composition pénale</i>		
821	Composition pénale		
<b>83</b>	<i>Audition libre</i>		
831	assistance d'une personne entendue librement	831 - Audition libre	
832	assistance d'une victime lors de confrontations avec la personne entendue librement		

<b>IX. Juridictions judiciaires - Affaires Pénales</b>			
<b>91</b>	<i>Cour de cassation</i>		
911	cassation - chambre criminelle	911 - Cassation - chambre criminelle en matière pénale	
916	procédure de révision et de réexamen - assistance ou représentation du requérant devant la commission d'instruction des demandes en révision et en réexamen	916 - Procédure de révision et de réexamen en matière pénale	
917	procédure de révision et de réexamen - assistance ou représentation du requérant devant la formation de jugement de la Cour de révision et de réexamen		
918	procédure de révision et de réexamen - assistance ou représentation de la <b>partie civile</b> devant la commission d'instruction des demandes en révision et en réexamen et la formation de jugement de la Cour de révision et de réexamen	918 - Procédure de révision et de réexamen en matière pénale pour une personne <b>partie civile</b>	
<b>92</b>	<i>Cour d'appel</i>		

921	assistance d'un <b>prévenu</b> devant la chambre des appels correctionnels en l'absence de <b>partie civile</b> ou avec partie civile sans avocat	921 - Assistance d'une <b>personne prévenue</b> (mineure ou majeure) ou <b>civilement responsable</b> devant la chambre des appels correctionnels ou chambre d'application des peines en l'absence de partie civile ou avec partie civile sans avocat	
922	assistance d'une <b>partie civile</b> ou d'un <b>civilement responsable</b> devant la chambre des appels correctionnels ou la chambre de l'application des peines	922 - Assistance d'une personne <b>partie civile</b> devant la chambre des appels correctionnels ou chambre d'application des peines ou dans le cadre de la procédure relative aux dommages et intérêts civils en appel après une procédure criminelle ou correctionnelle	
923	assistance d'une <b>partie civile</b> ou d'un <b>civilement responsable</b> devant la chambre des appels correctionnels ou la chambre de l'application des peines		
927	assistance du condamné ou de la <b>partie civile</b> dans le cadre de la procédure relative aux dommages et intérêts civils en appel après une procédure correctionnelle		
926	assistance du condamné ou de la <b>partie civile</b> dans le cadre de la procédure relative aux dommages et intérêts civils en appel après une procédure criminelle		
924	procédure d'extradition et procédures de remise résultant de l'exécution d'un mandat d'arrêt européen	924 - Assistance d'une personne lors d'une procédure d'extradition ou en exécution d'un mandat d'arrêt européen	
925	assistance d'une personne déferée au procureur général et présentée au premier président en exécution d'un mandat d'arrêt européen ou d'une demande d'extradition		
939	assistance d'un prévenu pour les appels des ordonnances du juge d'instruction et du juge des libertés et de la détention	939 - Assistance d'une personne prévenue ou mise en examen pour les appels des ordonnances du JI, JLD ou JE	
949	assistance d'un prévenu pour les appels des ordonnances du juge des enfants et du juge des libertés et de la détention		
974	assistance d'un mis en examen (accusé ou prévenu) pour les appels des ordonnances du juge d'instruction et du juge des libertés et de la détention		
<b>93</b>	<i>Procédures correctionnelles - Instruction JI</i>		
931	première comparution devant le juge d'instruction	931 - Comparution (y compris la première) devant le JI et débat contradictoire relatif au placement ou au maintien en détention provisoire devant le JLD	
932	débat contradictoire relatif au placement ou au maintien en détention provisoire devant le juge des libertés et de la détention		
933	première comparution devant le juge d'instruction et débat contradictoire relatif au placement en détention provisoire devant le juge des libertés et de la détention		
934	instruction correctionnelle avec détention provisoire	934 - Instruction correctionnelle avec ou sans détention provisoire et débat contradictoire devant le juge des libertés et de la détention y compris en première comparution	
935	instruction correctionnelle avec détention provisoire y compris débat contradictoire devant le juge des libertés et de la détention et première comparution		
936	instruction correctionnelle sans détention provisoire		
937	instruction correctionnelle sans détention provisoire y compris première comparution		
938	assistance d'une <b>partie civile</b> pour une instruction correctionnelle JI	938 - Assistance d'une personne <b>partie civile</b> pour une instruction correctionnelle JI	
<b>94</b>	<i>Procédures correctionnelles - instruction JE</i>		
941	première comparution devant le juge des enfants		

942	débat contradictoire relatif au placement en détention provisoire ou au maintien devant le juge des libertés et de la détention	941 - Comparution (y compris la première) devant le JE et débat contradictoire relatif au placement ou au maintien en détention provisoire devant le JLD	
943	première comparution devant le juge des enfants et débat contradictoire relatif au placement en détention provisoire devant le juge des libertés et de la détention		
944	instruction correctionnelle avec détention provisoire	944 - Instruction correctionnelle avec ou sans détention provisoire et débat contradictoire devant le juge des libertés et de la détention y compris en première comparution	
945	instruction correctionnelle avec détention provisoire y compris débat contradictoire devant le juge des libertés et de la détention et première comparution		
946	instruction correctionnelle sans détention provisoire		
947	instruction correctionnelle sans détention provisoire y compris première comparution		
948	assistance d'une <b>partie civile</b> pour une instruction correctionnelle JE	948 - Assistance d'une personne <b>partie civile</b> ou prévenue pour une instruction correctionnelle JE	
<b>95</b>	<i>Procédures contraventionnelles</i>		
953	assistance d'une <b>partie civile</b> ou d'un <b>civilement responsable</b> devant le tribunal de police (contraventions de 5e classe)	953 - Assistance d'une personne <b>partie civile</b> dans le cadre d'une procédure contraventionnelle	
954	assistance d'une <b>partie civile</b> ou d'un <b>civilement responsable</b> devant le tribunal de police (contravention de 1ère ou 4e classe)		
95 E	assistance d'un <b>condamné</b> ou de la <b>partie civile</b> dans le cadre de la procédure relative aux dommages et intérêts civils après une procédure contraventionnelle (de 5e classe pour les majeurs ; de la 1ère à la 5e classe pour les mineurs et les majeurs protégés)		
958	assistance d'un prévenu <b>majeur</b> devant le tribunal de police (5e classe), en l'absence d'une partie civile ou avec partie civile sans avocat	958 - Assistance d'une personne <b>majeure</b> (protégée ou non) dans le cadre d'une procédure contraventionnelle	
95 C	assistance d'un prévenu <b>majeur protégé</b> devant le tribunal de police (contraventions de 1ère à 5e classe) en l'absence d'une partie civile ou avec partie civile sans avocat		
95 D	assistance d'un prévenu <b>majeur protégé</b> devant le tribunal de police (contraventions de 1ère à 5e classe) avec partie civile assistée d'un avocat		
95 B	assistance d'un prévenu <b>mineur</b> devant le tribunal de police (contraventions de 1ère à 5e classe), avec partie civile assistée d'un avocat	959 - Assistance d'une <b>personne mineure prévenue</b> dans le cadre d'une procédure contraventionnelle	
959	assistance d'un prévenu <b>mineur</b> devant le tribunal de police (5e classe), en l'absence d'une partie civile ou avec partie civile sans avocat		
95 A	assistance d'un prévenu <b>mineur</b> devant le tribunal de police (contraventions de 1ère à 5e classe), en l'absence d'une partie civile ou avec partie civile sans avocat		
<b>96</b>	<i>procédures correctionnelles - hors instruction</i>		
96A	présentation du <b>mineur</b> devant le procureur de la République		

96B	présentation du <b>mineur</b> devant le procureur de la République et débat contradictoire relatif à la détention provisoire lorsqu'ils sont assurés par le même avocat		
965	assistance d'un <b>prévenu</b> devant le juge des enfants (audience de cabinet) en l'absence de partie civile ou avec partie civile sans avocat	961 - Assistance d'une <b>personne mineure</b> dans une procédure correctionnelle hors instruction	
966	assistance d'un <b>prévenu</b> devant le juge des enfants (audience de cabinet) avec partie civile assistée d'un avocat		
967	assistance d'un <b>prévenu</b> devant le tribunal pour enfant en l'absence de partie civile ou avec partie civile sans avocat		
968	assistance d'un <b>prévenu</b> devant le tribunal pour enfants avec partie civile assistée d'un avocat		
960	débat contradictoire relatif au placement ou au maintien en détention provisoire		
961	assistance d'un <b>prévenu</b> devant le tribunal correctionnel en comparution immédiate avec débat sur la détention en l'absence de partie civile ou avec partie civile sans	962 - Assistance d'une <b>personne majeure</b> dans une procédure correctionnelle hors instruction	
962	assistance d'un <b>prévenu</b> devant le tribunal correctionnel en comparution immédiate avec débat sur la détention avec partie civile assistée d'un avocat		
963	assistance d'un <b>prévenu</b> devant le tribunal correctionnel en l'absence de partie civile ou avec partie civile sans avocat		
964	assistance d'un <b>prévenu</b> devant le tribunal correctionnel avec partie civile assistée d'un avocat		
96C	assistance d'une <b>personne faisant l'objet de la procédure de comparution</b> sur reconnaissance préalable de culpabilité		
96D	assistance d'une <b>personne déférée</b> devant le procureur de la république (article 393 CPP)		
96E	assistance d'un <b>prévenu</b> devant le juge des libertés et de la détention en application du 3e alinéa de l'article 394 du CPP (devant le Procureur de la République en vue d'un contrôle judiciaire)		
96F	assistance d'un <b>condamné</b> ou de la <b>partie civile</b> dans le cadre de la procédure relative aux dommages et intérêts civils après une procédure correctionnelle	969 - Assistance d'une personne <b>partie civile</b> ou <b>civilement responsable</b> dans une procédure correctionnelle hors instruction	
969	assistance d'une <b>partie civile</b> ou d'un <b>civilement responsable</b> devant le tribunal correctionnel, le juge des enfants ou le tribunal pour enfants, le juge de l'application des peines ou le tribunal de l'application des peines		
<b>97</b>	<i>Procédures criminelles - Instruction</i>		
971	assistance d'un prévenu pour une instruction criminelle devant le juge d'instruction	971 - Assistance d'une <b>personne prévenue</b> pour une instruction criminelle devant le juge d'instruction	
972	assistance d'une <b>partie civile</b> pour une instruction criminelle devant le juge d'instruction	972 - Assistance d'une personne <b>partie civile</b> pour une instruction criminelle devant le juge d'instruction	
973	procédures devant la chambre de l'instruction (non compris l'extradition et les appels des ordonnances du juge d'instruction et du juge des libertés et de la détention)	973 - Procédures devant la chambre de l'instruction (non compris l'extradition et les appels des ordonnances du juge d'instruction et du juge des libertés et de la détention)	
<b>98</b>	<i>Procédures criminelles - hors instruction</i>		

981	assistance d'un accusé devant la Cour d'assises <b>majeurs</b>	981 - Assistance d'une <b>personne majeure</b> dans une procédure criminelle hors instruction	
983	assistance d'une <b>partie civile</b> ou d'un civilement responsable devant la Cour d'assises <b>majeurs</b>		
984	assistance d'une <b>partie civile</b> ou d'un civilement responsable devant la Cour d'assises <b>mineurs</b> ou devant le tribunal pour enfants statuant en matière criminelle	983 - Assistance d'une personne <b>partie civile</b> dans une procédure criminelle hors instruction	
986	assistance du condamné ou de la <b>partie civile</b> dans le cadre de la procédure relative aux dommages et intérêts civils après une procédure criminelle		
982	assistance d'un accusé devant la Cour d'assises <b>mineurs</b> ou devant le tribunal pour enfants statuant en matière criminelle	984 - Assistance d'une <b>personne mineure accusée</b> dans une procédure criminelle hors instruction	
<b>99</b>	<i>Procédures d'application des peines et procédure de surveillance de sûreté et de rétention de sûreté</i>		
995	assistance d'un <b>condamné</b> lors du recueil de son consentement pour le placement sous surveillance électronique	995 - Assistance dans les procédures d'application des peines et procédures de surveillance de sûreté et de rétention de sûreté	
996	assistance d'un <b>condamné</b> devant le JAP ou le tribunal de l'application des peines		
997	assistance d'un <b>condamné</b> devant le juge des enfants statuant en matière d'application des peines ou le tribunal pour enfants statuant en matière d'application des peines		
998	représentation d'un <b>condamné</b> devant la chambre de l'application des peines de la Cour d'appel ou son président		
99	représentation d'un <b>condamné</b> devant la chambre spéciale des mineurs		
99A	assistance d'une personne devant la juridiction régionale ou la juridiction nationale de la rétention de sûreté ou devant la Cour de cassation en matière de surveillance de sûreté et de rétention de sûreté		
99B	assistance d'une personne devant le juge de l'application des peines en matière de surveillance de sûreté et de rétention de sûreté		
99C	assistance d'un <b>condamné</b> lors du débat contradictoire prévu par l'article 713-47 du CPP		
99D	assistance d'un <b>condamné</b> devant la commission de l'application des peines (mesures de libération sous contrainte, article 720 du CPP)		

<b>total : 210</b>	<b>total : 64</b>
--------------------	-------------------